

Québec, le 7 mai 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition en ligne déposée le 28 mars 2019 à l'Assemblée nationale, par le député de Masson, concernant la Loi sur les pesticides. Il est demandé au gouvernement du Québec de déposer un projet de loi visant à moderniser la Loi sur les pesticides afin d'y inclure des modifications quant aux exigences pour être titulaire d'un certificat relatif à l'utilisation des pesticides en gestion parasitaire.

La demande est cohérente avec un des objectifs de la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018 qui est de s'assurer que la qualification du personnel qui applique les pesticides à des fins de gestion parasitaire soit d'un niveau de compétence adéquat. À cet effet, un comité de travail regroupant les intervenants concernés tels que l'Association québécoise de la gestion parasitaire, Santé Canada, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi que l'Institut national de santé publique du Québec, travaille à la mise en œuvre de cet objectif.

Par ailleurs, des actions non législatives ont déjà été entreprises. Depuis octobre 2017, l'examen de spécialité qui mène à la certification des utilisateurs de pesticides en gestion parasitaire fait l'objet d'une mise à niveau des connaissances qui se complètera en 2022. De plus, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a approuvé récemment une nouvelle attestation d'études professionnelles, intitulée « Intervention en gestion parasitaire » qui permettra aux établissements d'enseignement professionnel d'offrir un contenu de qualité aux futurs spécialistes en gestion parasitaire. Lorsque cette formation sera offerte, les compétences acquises en termes d'utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides seront reconnues pour l'obtention du certificat relatif à l'utilisation de pesticides en gestion parasitaire.

... 2

Présentement, la formation n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée et facilite la réussite de l'examen. Une réflexion est en cours pour modifier la Loi sur les pesticides afin que la formation, et non seulement la réussite d'examens, soit obligatoire pour obtenir la première fois ce certificat.

Veillez agréer, Cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



BENOIT CHARETTE